

## **Appel à projet en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'une activité de loisirs sur la plage d'Amphion à Publier pendant la période hivernale**

### Nom et adresse de la personne publique :

Commune de Publier  
Représentée par Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire en exercice  
1 Place du 8 mai 1945  
74500 PUBLIER

Courriel : [affairesjuridiques@ville-publier.fr](mailto:affairesjuridiques@ville-publier.fr)  
Siret : 217 402 189 00013

### Objet :

La ville de Publier est propriétaire de trois chalets en bois situés sur la plage dont le premier est mis à disposition de l'Office du tourisme intercommunal, le second sert de lieu de stockage et le troisième est utilisé pour le poste municipal de secours et de surveillance de la plage, pendant la saison estivale de juin à septembre.

Afin de dynamiser l'animation de la ville en dehors de cette période, la ville envisage de mettre à disposition ces chalets en vue de l'exploitation d'une activité économique de loisirs ou touristique (hors restauration et hébergement) en dehors de la période de saison balnéaire.

### Cadre juridique :

Conformément à l'article L2122-1-1 du code de la propriété des personnes publiques (CG3P), la ville est tenue de procéder à une procédure de sélection, préalable à la délivrance d'un titre d'occupation, susceptible de permettre toute manifestation d'intérêt concurrente.

Le candidat veillera à proposer un projet dont les investissements pourront être amortis sur la durée de l'autorisation sollicitée. Cette durée sera appréciée au regard de la nature, du montant et de la durée d'amortissement des investissements projetés, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du CG3P.

L'autorisation se formalisera par la signature d'une autorisation d'occupation du domaine public, non constitutive de droits réels, négociée entre les deux parties. Conformément à l'article L2122-3 du CG3P, cette autorisation sera précaire et révoquant.

### Cahier des charges :

Le projet du candidat pourra porter sur tout ou partie des chalets, ainsi qu'éventuellement sur les abords directement attenants du domaine public nécessaires à l'exploitation de l'activité.

Le titulaire prendra les lieux en l'état. Il sera autorisé à réaliser à ses frais et si besoin de menus travaux d'aménagement intérieur, qui devront être démontables à l'issue de la période d'autorisation. Ces travaux devront être validés au préalable par les services techniques de la Ville.

Les peintures ou autres travaux de rénovation intérieure devront être compatibles avec le maintien des activités de l'office de tourisme et de secours estivales.

Les frais de consommation d'électricité seront également à la charge du titulaire.

Le plan d'implantation ainsi que les caractéristiques des chalets sont fournis en annexes (annexes 1 et 2).

#### Durée de l'autorisation :

Les candidats sont invités à présenter une durée d'exploitation leur permettant d'amortir leur investissement. Toutefois, cette durée devra être compatible avec la saison balnéaire débutant généralement le 15 juin et se terminant le 15 septembre de chaque année.

La durée d'exploitation comprend l'installation et désinstallation des éventuelles installations du titulaire de l'AOT, nécessaire à l'exploitation de son activité commerciale.

La durée totale de l'autorisation ne pourra pas excéder 5 ans.

#### Redevance :

L'autorisation est consentie en contrepartie d'une redevance mensuelle dont les tarifs sont fixés par délibération du Conseil municipal. Si le titulaire devait occuper également une partie du domaine public attenant, sera ajoutée la redevance correspondante.

#### Dossier de candidature :

La date limite de candidature est fixée au **31 juillet 2026 à 12h00**. La ville se réserve le droit de proroger ce délai en cas de nécessité.

Tout dossier de candidature déposé après la limite fixée sera déclaré irrecevable et ne pourra être pris en compte.

Les dossiers de candidature sont à remettre :

- soit sous format papier à l'adresse suivante :  
Mairie de Publier  
Service affaires juridiques  
1 place du 8 mai 1945  
74500 PUBLIER
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [affairesjuridiques@ville-publier.fr](mailto:affairesjuridiques@ville-publier.fr)

Les candidatures devront comporter les documents suivants :

- Une fiche de présentation du candidat
- Une note de présentation du projet et des activités qui seront exploitées
- Un extrait Kbis de moins de 6 mois, les statuts de la société ou de l'association, une attestation sur l'honneur que le candidat est en règle avec ses obligations sociales et fiscales
- Business Plan

Un guide de candidature est joint à cet appel à projet.

### **Critères d'attribution des candidatures :**

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
Profil du candidat, références, expériences et capacités à conduire et exploiter le projet	<b>20</b>
Qualité et pertinence du projet proposé : qualité des aménagements, des équipements, des services et adéquation avec le site	<b>20</b>
Intégration du projet dans son environnement naturel, paysager et urbain ainsi que prise en compte des enjeux environnementaux et de développement durable	<b>20</b>
Viabilité économique du projet	<b>20</b>
Qualité des conditions d'exploitation et d'animation du site : accueil du public, contribution à l'attractivité et à l'animation de la ville, adaptation aux usages sociologique du territoire	<b>20</b>
<b>Pondération totale</b>	<b>100</b>

La ville se réserve le droit de n'attribuer l'autorisation à aucun candidat et de ne pas donner suite à la consultation.

### **Parution de l'appel à projet :**

Le présent appel à projet est publié sur le site internet de la ville à partir du 30 juin 2026.

Il comporte 3 annexes :

- annexe 1 : plan des chalets situés sur la plage municipale
- annexe 2 : descriptif des chalets de la plage municipale
- annexe 3 : guide de candidature

### **Visite de site et renseignements :**

Les candidats pourront s'ils le souhaitent visiter le site, sur demande faite par voie électronique ou obtenir des renseignements complémentaires auprès du service juridique, à l'adresse [affairesjuridiques@ville-publier.fr](mailto:affairesjuridiques@ville-publier.fr).

### **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Grenoble  
2 place de Verdun – 38000 Grenoble  
Téléphone : 04 76 42 90 00  
Télécopie : 04 76 42 22 69 ou 04 76 51 89 44  
Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr)